

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

VENTE JUDICIAIRE. Succession de Herman Wilke No. 102612. Cour Civile de District, Division E.

2506-08 ST. THOMAS, Cottage double. 2504 ST. THOMAS, Cottage simple. 530-32-34-36 rue SECONDE, Deux Cottages doubles. 609-11-13-15 WASHINGTON AVENUE.

LOT DE VALEUR RUE SORAPARU ENTRE CHIPPEWA ET ST. THOMAS

5 Actions de la Compagnie d'Assurance de Lafayette, 53 6-10 Actions des Fonds Publics de New Orleans Brewing Company. 29 Actions de Preferred Stock of New Orleans Brewing Company.

A L'ENCAN, MARDI LE 23 DECEMBRE 1913 A MIDI

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES RUE BARONNE 311

En vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'honorable M. J. H. B. Gaudin, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en plénièr cour, le 4 novembre 1913.

Premier: Deux lots de terrain ainsi que toutes les basses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui y appartiennent, situés dans le quatrième District de cette ville, à savoir: un lot de terrain mesurant 130 pieds de large sur 120 pieds de long, plus ou moins, situé dans le carré formé par les rues Soraparou et Philipe, mesurant 30 pieds de large et 6 lignes de large en arrière, sur une portion de la ligne de lot No. 169 du carré No. 169 appartenant à Daniel Wilkin et c. l'ancien notaire.

Deuxième: Un certain lot de terrain ainsi que toutes les basses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui y appartiennent, situés dans le quatrième District de cette ville, à savoir: un lot de terrain mesurant 130 pieds de large sur 120 pieds de long, plus ou moins, situé dans le carré formé par les rues Soraparou et Philipe, mesurant 30 pieds de large et 6 lignes de large en arrière, sur une portion de la ligne de lot No. 169 du carré No. 169 appartenant à Daniel Wilkin et c. l'ancien notaire.

Troisième: Un certain lot de terrain ainsi que toutes les basses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui y appartiennent, situés dans le quatrième District de cette ville, à savoir: un lot de terrain mesurant 130 pieds de large sur 120 pieds de long, plus ou moins, situé dans le carré formé par les rues Soraparou et Philipe, mesurant 30 pieds de large et 6 lignes de large en arrière, sur une portion de la ligne de lot No. 169 du carré No. 169 appartenant à Daniel Wilkin et c. l'ancien notaire.

Quatrième: Un certain lot de terrain ainsi que toutes les basses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui y appartiennent, situés dans le quatrième District de cette ville, à savoir: un lot de terrain mesurant 130 pieds de large sur 120 pieds de long, plus ou moins, situé dans le carré formé par les rues Soraparou et Philipe, mesurant 30 pieds de large et 6 lignes de large en arrière, sur une portion de la ligne de lot No. 169 du carré No. 169 appartenant à Daniel Wilkin et c. l'ancien notaire.

Cinquième: Deux lots de terrain ainsi que toutes les basses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui y appartiennent, situés dans le quatrième District de cette ville, à savoir: un lot de terrain mesurant 130 pieds de large sur 120 pieds de long, plus ou moins, situé dans le carré formé par les rues Soraparou et Philipe, mesurant 30 pieds de large et 6 lignes de large en arrière, sur une portion de la ligne de lot No. 169 du carré No. 169 appartenant à Daniel Wilkin et c. l'ancien notaire.

Sixième: Un certain lot de terrain ainsi que toutes les basses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui y appartiennent, situés dans le quatrième District de cette ville, à savoir: un lot de terrain mesurant 130 pieds de large sur 120 pieds de long, plus ou moins, situé dans le carré formé par les rues Soraparou et Philipe, mesurant 30 pieds de large et 6 lignes de large en arrière, sur une portion de la ligne de lot No. 169 du carré No. 169 appartenant à Daniel Wilkin et c. l'ancien notaire.

Par J. L. ONORATO. Par J. L. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de M. et Mme Charles G. F. Nicolet et épouse

Cottage double, No. 1022-24 N. Robertson, à l'enchère publique, JEUDI, le 23 décembre 1913, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 106,127 - En vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'honorable M. J. H. B. Gaudin, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en plénièr cour, le 22 décembre 1913.

En vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'honorable M. J. H. B. Gaudin, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en plénièr cour, le 22 décembre 1913.

Par JACOBS-GLEASON, INC.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Joab Kyzer - No. 106,811 - Cour Civile de District, Division B.

6 Emplacements vacants de valeur dans le 7e District

Sur une rue pavée, rue Sycamore entre les rues Adams et Bardette, Carré, Néris

A MIDI, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, 311 RUE BARONNE

En vertu et conformément à un jugement rendu et signé en cour ouverte le 18 novembre 1913 par l'honorable Fred K. Gay, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en plénièr cour, le 18 novembre 1913.

En vertu et conformément à un jugement rendu et signé en cour ouverte le 18 novembre 1913 par l'honorable Fred K. Gay, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en plénièr cour, le 18 novembre 1913.

En vertu et conformément à un jugement rendu et signé en cour ouverte le 18 novembre 1913 par l'honorable Fred K. Gay, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en plénièr cour, le 18 novembre 1913.

En vertu et conformément à un jugement rendu et signé en cour ouverte le 18 novembre 1913 par l'honorable Fred K. Gay, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en plénièr cour, le 18 novembre 1913.

En vertu et conformément à un jugement rendu et signé en cour ouverte le 18 novembre 1913 par l'honorable Fred K. Gay, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en plénièr cour, le 18 novembre 1913.

En vertu et conformément à un jugement rendu et signé en cour ouverte le 18 novembre 1913 par l'honorable Fred K. Gay, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en plénièr cour, le 18 novembre 1913.

En vertu et conformément à un jugement rendu et signé en cour ouverte le 18 novembre 1913 par l'honorable Fred K. Gay, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en plénièr cour, le 18 novembre 1913.

En vertu et conformément à un jugement rendu et signé en cour ouverte le 18 novembre 1913 par l'honorable Fred K. Gay, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en plénièr cour, le 18 novembre 1913.

VENTES A L'ENCAN.

Par J. L. ONORATO. ANNONCE JUDICIAIRE.

Interstate Land Co. vs. E. Conway Broun.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 106,381 - En vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'honorable M. J. H. B. Gaudin, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en plénièr cour, le 22 décembre 1913.

En vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'honorable M. J. H. B. Gaudin, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en plénièr cour, le 22 décembre 1913.

En vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'honorable M. J. H. B. Gaudin, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en plénièr cour, le 22 décembre 1913.

En vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'honorable M. J. H. B. Gaudin, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en plénièr cour, le 22 décembre 1913.

En vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'honorable M. J. H. B. Gaudin, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en plénièr cour, le 22 décembre 1913.

En vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'honorable M. J. H. B. Gaudin, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en plénièr cour, le 22 décembre 1913.

En vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'honorable M. J. H. B. Gaudin, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en plénièr cour, le 22 décembre 1913.

En vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'honorable M. J. H. B. Gaudin, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en plénièr cour, le 22 décembre 1913.

En vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'honorable M. J. H. B. Gaudin, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en plénièr cour, le 22 décembre 1913.

En vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'honorable M. J. H. B. Gaudin, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en plénièr cour, le 22 décembre 1913.

En vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'honorable M. J. H. B. Gaudin, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en plénièr cour, le 22 décembre 1913.

En vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'honorable M. J. H. B. Gaudin, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en plénièr cour, le 22 décembre 1913.

En vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'honorable M. J. H. B. Gaudin, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en plénièr cour, le 22 décembre 1913.

En vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'honorable M. J. H. B. Gaudin, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en plénièr cour, le 22 décembre 1913.

En vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'honorable M. J. H. B. Gaudin, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en plénièr cour, le 22 décembre 1913.

En vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'honorable M. J. H. B. Gaudin, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en plénièr cour, le 22 décembre 1913.

En vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'honorable M. J. H. B. Gaudin, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en plénièr cour, le 22 décembre 1913.

VENTES A L'ENCAN.

Par ERNEST A. CARRERE. ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION

D'UNE PROPRIÉTÉ À DEUX ÉTAGES, DOUBLE, MODERNE ET RETIRÉE. 40x120. 1129-1131 RUE FERN

Entre les rues Zimpel et Oak. Mardi, le 6 Janvier 1914 à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne.

Succession de Mme A. F. Beret. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans - No. 106,376.

Succession de M. et Mme Ernest A. Carrere. Encan. Bureau Sog Perdidou.

Succession de M. et Mme Ernest A. Carrere. Encan. Bureau Sog Perdidou.

Succession de M. et Mme Ernest A. Carrere. Encan. Bureau Sog Perdidou.

Succession de M. et Mme Ernest A. Carrere. Encan. Bureau Sog Perdidou.

Succession de M. et Mme Ernest A. Carrere. Encan. Bureau Sog Perdidou.

Succession de M. et Mme Ernest A. Carrere. Encan. Bureau Sog Perdidou.

Succession de M. et Mme Ernest A. Carrere. Encan. Bureau Sog Perdidou.

Succession de M. et Mme Ernest A. Carrere. Encan. Bureau Sog Perdidou.

Succession de M. et Mme Ernest A. Carrere. Encan. Bureau Sog Perdidou.

Succession de M. et Mme Ernest A. Carrere. Encan. Bureau Sog Perdidou.

Succession de M. et Mme Ernest A. Carrere. Encan. Bureau Sog Perdidou.

Succession de M. et Mme Ernest A. Carrere. Encan. Bureau Sog Perdidou.

Succession de M. et Mme Ernest A. Carrere. Encan. Bureau Sog Perdidou.

Succession de M. et Mme Ernest A. Carrere. Encan. Bureau Sog Perdidou.

VENTES A L'ENCAN.

Par STROUDBACK & LATTE. ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

2225-27 rue Freret entre les rues Phil et Jackson

Par Stroudback & Latte - Chas. B. Stroudback, encan. Il sera vendu à l'encan le 6 JANVIER 1914, à midi, la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 17 octobre 1913.

En vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'honorable M. J. H. B. Gaudin, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en plénièr cour, le 17 octobre 1913.

En vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'honorable M. J. H. B. Gaudin, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en plénièr cour, le 17 octobre 1913.

En vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'honorable M. J. H. B. Gaudin, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en plénièr cour, le 17 octobre 1913.

En vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'honorable M. J. H. B. Gaudin, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en plénièr cour, le 17 octobre 1913.

En vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'honorable M. J. H. B. Gaudin, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en plénièr cour, le 17 octobre 1913.

En vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'honorable M. J. H. B. Gaudin, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en plénièr cour, le 17 octobre 1913.

En vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'honorable M. J. H. B. Gaudin, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en plénièr cour, le 17 octobre 1913.

En vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'honorable M. J. H. B. Gaudin, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en plénièr cour, le 17 octobre 1913.

En vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'honorable M. J. H. B. Gaudin, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en plénièr cour, le 17 octobre 1913.

En vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'honorable M. J. H. B. Gaudin, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en plénièr cour, le 17 octobre 1913.

En vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'honorable M. J. H. B. Gaudin, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en plénièr cour, le 17 octobre 1913.

En vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'honorable M. J. H. B. Gaudin, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en plénièr cour, le 17 octobre 1913.

En vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'honorable M. J. H. B. Gaudin, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en plénièr cour, le 17 octobre 1913.

En vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'honorable M. J. H. B. Gaudin, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en plénièr cour, le 17 octobre 1913.

En vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'honorable M. J. H. B. Gaudin, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu et rendu en plénièr cour, le 17 octobre 1913.

L'ABELLE Nlle-Orléans. - DE LA - CUREBERLAND TELEPHONE 3487 Main. 50 YEARS' EXPERIENCE. TRADE MARK DESIGN. Scientific American.

L'ABELLE Nlle-Orléans. - DE LA - CUREBERLAND TELEPHONE 3487 Main. 50 YEARS' EXPERIENCE. TRADE MARK DESIGN. Scientific American.

L'ABELLE Nlle-Orléans. - DE LA - CUREBERLAND TELEPHONE 3487 Main. 50 YEARS' EXPERIENCE. TRADE MARK DESIGN. Scientific American.